



DEPARTEMENT DE LA CORSE DU SUD

COMMUNAUTE DE COMMUNES CELAVU PRUNELLI

SEANCE DU SEIZE JUILLET DEUX MILLE VINGT SIX

DELIBERATION N°DCC2026-119

Nombre de membres :

Afférents au conseil communautaire : **23**

En exercice : **23**

Qui ont pris part à la délibération : **16**

Absents : **3**

Pouvoir : **4**

Pour : **20**

Contre : **0**

Abstentions : **0**

Date de la convocation : **10 Juillet 2026**

Date d'affichage : **17 Juillet 2026**

L'an deux mille vingt-six, le seize juillet à dix-sept heures, le conseil communautaire de la communauté de communes Celavu Prunelli, s'est réuni sous la présidence de M. Noël Dominique LIVRELLI, en son siège.

Etaient présents : Félix BRUSCHI, Didier CANTIERI, Valérie CALLEBAUT, Jean-Pierre CAUX, Monique CHIOCCA, Marie-Pierre COLOMBANI, Roselyne FOLACCI, Madeleine GUGLIELMI, Anthony JULLIAN GAMBARELLI, Noël Dominique LIVRELLI, Achille MARTINETTI, Paul MAZZACAMI, Marie France ORSONI, Jean PITTILONI, Paul POGGI, Pierre POLI

Etaient absents : Pierre-François BELLINI, François CHIARASINI, Dominique VINCENTI.

Absents représentés : Jules Pierre BARTOLI (par Valerie CALLEBAUT), Gabrielle FOLACCI (par Félix BRUSCHI), Thérèse MALU (par Pierre POLI), Julie POGGI (par Paul POGGI)

Secrétaire de séance élue : Madeleine GUGLIELMI

OBJET : DESIGNATION DES REPRESENTANTS DES PROFESSIONS ET ACTIVITES INTERESSEES PAR LA GESTION DU SITE D'ESE AU SEIN DU CONSEIL D'EXPLOITATION DE LA REGIE « U PIANU D'ESE »

Le Président,

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 2A-2023-08-11-00001 du 11 août 2023 portant modification des statuts de la Communauté de communes Celavu Prunelli, modifié par l'arrêté préfectoral n° 2A-2023-09-06-00002 du 6 septembre 2023 portant transfert de la compétence de gestion de la station de ski d'Ese ;

Vu la délibération n° DCC 2023-101 du 30 novembre 2023 portant création de la régie « U Pianu d'Ese » dotée de la seule autonomie financière et adoption de ses statuts ;

Vu les statuts de la régie « U Pianu d'Ese » ;

Considérant que les statuts de la régie prévoient la présence de deux représentants des professions et activités intéressées par la gestion du site d'Ese au sein du Conseil d'exploitation ;

Le Président invite les conseillers communautaires à procéder à leur désignation.

Sont proposés :

M. Christophe GANDON, hôtelier-restaurateur à Bastelica ;

Mme Claudia CARLOTTI, hôtelière-restauratrice à Bastelica.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire,



DECIDE

Article 1er : De désigner en qualité de représentants des professions et activités intéressées par la gestion du site d'Ese au sein du Conseil d'exploitation de la régie « U Pianu d'Ese » :

M. Christophe GANDON ;

Mme Claudia CARLOTTI.

Article 2 : Les intéressés exerceront leur mandat dans les conditions prévues par les statuts de la régie.

Article 3 : Le Président de la Communauté de communes est chargé de l'exécution de la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an et ont signé au registre des délibérations les membres présents.

Pour copie conforme

Le secrétaire de séance

Madeleine GUGLIELMI

Le Président

Noël-Dominique LIVRELLI



La présente délibération fera l'objet d'une publication sous forme électronique sur le site internet de la Communauté de Communes Celavu-Prunelli.

Conformément à l'article R 421-1 du code de justice administrative, il est rappelé que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Bastia dans un délai de 2 mois à compter de sa mesure de publicité.

Le tribunal administratif de Bastia peut être saisi via l'application "Télérécours citoyens", accessible depuis l'adresse ci-après:

www.telerecours.fr